

**Tunis le : 1er Juillet 2010**

## **Communiqué**

Il est porté à la connaissance de tous les Médecins, Pharmaciens et Médecins dentistes que le Ministère de la Santé Publique a décidé de proroger le délai de retrait du marché Tunisien des spécialités à base de dextropropoxyphène au 14 Septembre 2011.

Cette décision nous permettra d'être en harmonie avec l'international et évitera les dérapages.

Par ailleurs, et au cours de cette période transitoire, le Ministère de la Santé Publique rappelle :

1-aux médecins de ne pas prescrire de médicaments contenant du dextropropoxyphène à de nouveaux patients d'autant plus que ces produits ne doivent pas être prescrits en première intention et que le traitement doit être de courte durée .Par ailleurs ces médicaments doivent être utilisés avec précaution chez les sujets âgés.

2-aux pharmaciens d'officines de ne délivrer les médicaments contenant du dextropropoxyphène que sur ordonnance médicale.

3-aux médecins dentistes de ne pas prescrire de médicaments contenant du dextropropoxyphène à de nouveaux patients.

  
Le Directeur Général  
de la Pharmacie et du Médicament  
Signé: Dr. Kamel IDDIR